

Les Cahiers de droit



MISTRAL Goudreau *et al.* (dir.), *Exporter notre technologie : protection et transfert internationaux des innovations*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1995, 460 p., ISBN 2-89127-342-7.

Florence Klein

Volume 37, numéro 2, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043396ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043396ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Klein, F. (1996). Compte rendu de [MISTRAL Goudreau *et al.* (dir.), *Exporter notre technologie : protection et transfert internationaux des innovations*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1995, 460 p., ISBN 2-89127-342-7.] *Les Cahiers de droit*, 37(2), 589–589. <https://doi.org/10.7202/043396ar>

Chronique bibliographique

MISTRAL Goudreau *et al.* (dir.), **Exporter notre technologie : protection et transfert internationaux des innovations**, coll. «Bleue», Montréal, Wilson & Lafleur, 1995, 460 p., ISBN 2-89127-342-7.

L'ouvrage sous la direction de Mistrale Goudreau *et al.*, qui consiste en un compte rendu du 7^e colloque tenu sous les auspices de l'Association des exportateurs canadiens et du Centre de droit et de politique commerciale, s'inscrit dans le cadre des colloques présentés sur le thème « Faire affaires à l'étranger ».

Le livre est divisé en quatre parties. La première traite du cadre international du commerce de technologie : les auteurs y examinent les cadres juridiques proposés par le GATT, par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et par l'ALENA. Ils abordent également les négociations des aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) et l'influence d'autres accords internationaux en la matière. La deuxième partie est consacrée au contrôle étatique des contrats de transfert de technologie par l'entremise du droit de la concurrence ou de législation spécifique dans les systèmes nord-américain, européen et latino-américain. Par la suite, la troisième partie mentionne la possibilité concrète de protéger à l'échelle internationale les innovations technologiques, notamment avec le *Traité de coopération en matière de brevets* (PCT). Enfin, la dernière partie se veut très pratique et les auteurs se penchent sur la négociation et la conclusion d'un contrat international de transfert de technologie.

Mis à part le rapport général sur le colloque, un seul texte est rédigé en français. Fait intéressant, les auteurs sont d'horizons professionnels et nationaux variés. Ainsi, les textes de professeurs canadiens, américains,

français et mexicains ainsi que ceux de praticiens américains et canadiens composent cet ouvrage. Cela permet au lecteur d'être mieux à même d'appréhender toute la dimension internationale du sujet et d'explorer les législations nationales sur le transfert de technologie.

Ce volume s'adresse autant aux spécialistes de la propriété intellectuelle et industrielle qu'aux praticiens aux prises parfois avec d'épineux problèmes au moment de la rédaction de contrats commerciaux internationaux ou aux gens d'affaires désireux de se familiariser avec les difficultés engendrées par le transfert de technologie. Par ailleurs, le néophyte pourra consulter avec intérêt cet ouvrage tout en gardant à l'esprit la volonté affichée des conférenciers de développer l'aspect pratique, voire pragmatique, du sujet.

Il est par ailleurs intéressant de souligner, pour ceux qui s'intéressent à l'Amérique latine, l'existence de deux textes : l'un porte sur la nouvelle approche mexicaine en matière de technologie dans le cadre de l'ALENA et l'autre, plus général, sur le contrôle étatique des transferts de technologie en Amérique latine.

Comme dans tous les autres volumes de la série « Faire affaires à l'étranger », le lecteur peut se référer à une bibliographie complémentaire fort utile pour approfondir un sujet en particulier.

La formule retenue dans les précédents ouvrages, à savoir une bibliographie complémentaire en fonction de chaque partie ou thème développé par un conférencier était néanmoins plus agréable à consulter en ce que la recherche en était écourtée d'autant.

Florence KLEIN
Québec